



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

## CRISE SANITAIRE FERMETURE DES RIE PRISE DE SERVICE DECALEES LA CFDT OBTIENT UNE INDEMNITE REPAS

**L'inscription s'effectuerait en fin de mois via les BOXRH.**

**Il s'agira de déclarer le nombre de jours travaillés sur le site donnant droit à la pause déjeuner.**

**Les déclarations pour le mois d'avril seront à saisir dans les BOX avant le 6 mai 2020 pour un paiement le 20 mai 2020.**

Depuis le début du confinement, les Restaurants Inter-Entreprises (RIE) sont fermés et ne permettaient plus à nos collègues travaillant en mixte de se restaurer. Ces derniers n'étaient pourtant pas éligibles aux tickets restaurant.

De même, pour faire face à la crise sanitaire que nous traversons, la BSCC a revu depuis le 30 mars dernier son organisation à la distribution du courrier et du colis. Pour protéger au mieux la santé et la sécurité de ses personnels, elle a mis en place les mesures barrières préconisées par les services de santé, notamment les prises de services décalées afin d'éviter l'afflux de personnes remettant en cause le respect de la distance de courtoisie. Cependant, ces dernières peuvent s'étaler jusqu'à 10h et faire travailler ainsi nos collègues jusqu'à 17h.

### Nos collègues doivent bénéficier d'une solution de restauration

**Lorsque les agents travaillent en mixte, ils doivent pouvoir bénéficier d'un moyen de restauration sur la tournée** ou pouvoir revenir au bureau. Dans ce dernier cas, l'établissement doit mettre en place un local à leur disposition sans générer de promiscuité, ce qui est rarement possible.

### Pour la CFDT, la participation de La Poste aux solutions de restauration devait donc être adaptée

**Aujourd'hui, en période de crise sanitaire, tous les points de restauration connus sont fermés.** De même la mise en place de ticket restaurant ne pouvait être la solution puisque la procédure est longue, et que nos collègues qui en bénéficient actuellement ne peuvent les utiliser faute de commerces ouverts, surtout lorsque la distribution s'effectue en milieu rural.



[f3c.cfdt.fr](http://f3c.cfdt.fr)

**Aujourd'hui c'est chose faite.  
Grâce aux actions de la CFDT, ces collègues bénéficieront d'une indemnité repas de 5€ par jour de présence sur site de travail.  
Une note RH sortira prochainement expliquant les modalités d'inscription.**

**S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS**